

Où nous joindre ?

A.R.P.D ASSISTANCE et RECHERCHE de PERSONNES DISPARUES

Que faire en cas de disparition ?

1 – Présentez-vous au service de police ou de gendarmerie de votre lieu de domicile afin de faire une déclaration.

2 – Recueillir les informations relatives à cette démarche :

- coordonnées de l'enquêteur ayant reçu votre déclaration ;
- copie de procès-verbal ou numéro de la procédure.

3 – Contacter l'A.R.P.D par téléphone, courriel ou directement sur le site internet en laissant vos coordonnées.

Délégation nationale

contact@arpd.fr

06.32.78.29.05



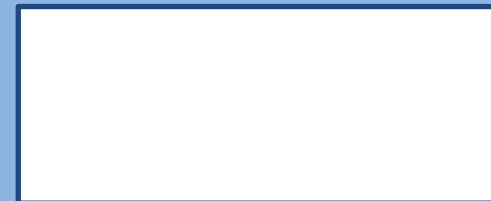
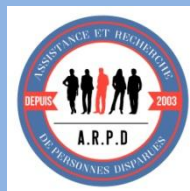
Mises à jour régulières des antennes régionales sur le site

Assistance et Recherches De Personnes Disparues

Association loi 1901



www.arpd.fr



A.R.P.D

L'A.R.P.D (Assistance et Recherches de Personnes Disparues) a été créé en 2003 en région Ile-de-France. En 2016, l'association s'est dotée de nouveaux statuts afin d'avoir une assise nationale.

L'ARPD a pour objet l'assistance aux familles dans la recherche d'un proche disparu ou supposé tel. Pour se faire, celle-ci se donne tous les moyens, dans le cadre des lois en vigueur, d'enquêter auprès des divers organismes ou associations caritatives et de toutes personnes susceptibles de les aider à localiser la personne disparue.

L'A.R.P.D dispose de délégations régionales et d'antennes départementales ou interdépartementales. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles assurant à la fois des tâches de soutien aux familles, de diffusions des avis de recherche et d'enquêtes de proximité. Elle dispose d'antennes dans la plupart de ses départements. Ses enquêteurs sont d'origines professionnelles diverses : anciens policiers ou gendarmes, personnels du secteur médico-social, informations, communicants...

L'A.R.P.D dispose d'un site internet où les avis de recherche sont diffusés. Il est très largement consulté par les internautes et les services officiels. En 2016, 487 000 visiteurs se sont connectés avec une moyenne de 1300 connections par jour.

www.arpd.fr

Missions

Rencontrer les familles des personnes disparues afin de recueillir les renseignements essentiels sur la disparition et de les assister dans leurs recherches.

Diffuser les avis de recherche sur les réseaux sociaux de l'ARPD après accord des familles.
Couverture des familles possible avec notre réseau presse.

Enquêter en tous lieux sur le territoire national.
Contacter les correspondants de la Police ou de la Gendarmerie nationale afin d'apporter notre concours à l'enquête officielle.

Faciliter les relations des familles avec les différents intervenants : enquêteurs, agents de recherches privés, magistrats et avocats.

En cas de découverte de la personne disparue, et avec son accord, la mettre en relation avec sa famille.

Sensibiliser les pouvoirs publics et les élus sur l'importance des disparitions et faire toutes propositions afin d'améliorer les dispositifs de recherches actuels.

Nos principes

Confidentialité :

- Respect de la vie privée et du secret de l'enquête.

Écoute :

- Prise en compte des attentes et des contraintes de chaque partie.

Pédagogie :

- Aide à la compréhension des enquêtes ;
- Information en matière de prévention des fugues.

Engagement des bénévoles :

- Garantie de l'indépendance des enquêteurs grâce au caractère bénévole de leur action ;
- Garantie de l'autonomie de l'association grâce aux dons des familles.

